

L'Envol des Cigognes



La lettre aux adhérents et sympathisants du Grdr

L'EDITORIAL

D'Arezki Harkouk, adhérent du Grdr, directeur exécutif



La décentralisation, levier de l'action publique

La décentralisation sous toutes ses formes (politique, administrative, délégation...), au-delà de toute considération utilitariste, est d'abord porteuse d'un projet démocratique. En ce sens, elle mérite toute notre attention, particulièrement en cette période d'affaiblissement généralisé d'États soumis aux règles imposées par la mondialisation du marché.

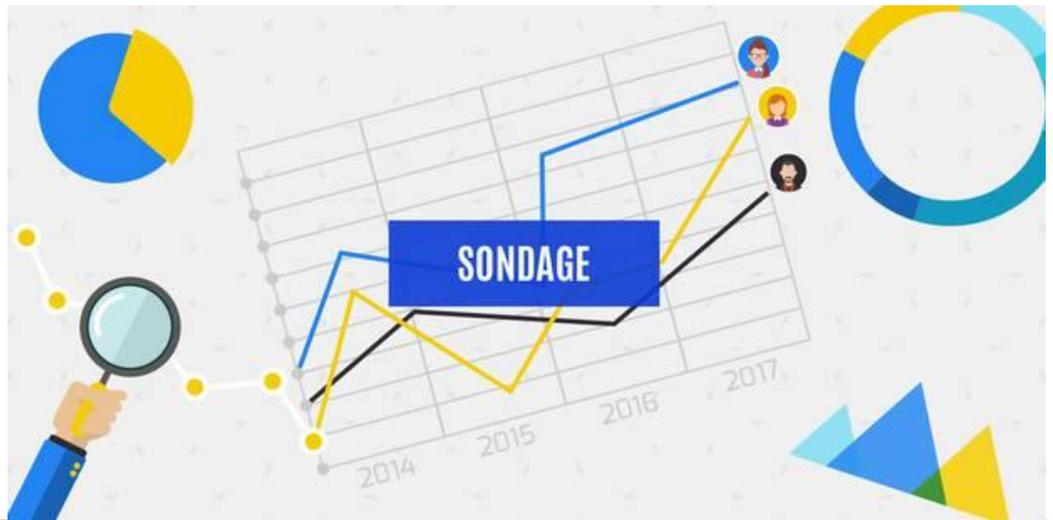
Beaucoup d'États sont conscients que les tensions engendrées par la mondialisation ne trouveront d'issue que par une reconquête des dynamiques locales, d'où un regain d'intérêt pour la décentralisation. Et ce malgré les réticences d'une partie des élites technocratiques des capitales et la dégradation du contexte sécuritaire, particulièrement au Sahel. Ainsi, au Mali la décentralisation a été choisie, comme en 1992, pour retrouver la paix au Nord. En Mauritanie, c'est la régionalisation qui est en passe d'être mise en œuvre et au Sénégal « l'acte III de la Décentralisation », même s'il n'emporte pas encore l'adhésion de tous, a néanmoins généralisé les communes.

Les États tardent pourtant à tenir leurs promesses, faute de moyens humains et surtout financiers pour assumer pleinement cet investissement à long terme. En effet la décentralisation coûte cher et la mobilisation des ressources domestiques est encore insuffisante pour financer toutes les missions dévolues aux collectivités locales. La fiscalité locale, particulièrement en milieu rural, est elle-même handicapée par des taux de pauvreté importants.

Il y a donc urgence à briser ce cercle vicieux, car il en va de l'avenir même de l'État, garant de l'intérêt général, que de soutenir ces politiques de décentralisation volontaristes. C'est peut-être un des derniers rôles utiles que l'aide publique au développement peut encore jouer ! En bonne intelligence avec les États, les collectivités locales et la société civile, loin du dogmatisme des institutions financières, elle peut initier un cercle vertueux qui reconstruit la confiance et amorcer la pompe de la fiscalité locale sur la base d'un vrai service rendu à l'intérêt général d'abord et au développement économique local ensuite.

Au Grdr c'est cette « intention » de démocratie locale chevillée aux politiques de décentralisation que nous avons investi au cours de ces vingt dernières années pour nourrir le dialogue entre les pouvoirs publics, les élus et les citoyens (dont les diasporas). Cette action porte sur plus de 80 collectivités locales dans les trois pays de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Au travers de programmes de développement local, l'association a cheminé avec les politiques de décentralisation dans un compagnonnage respectueux des cadres institutionnels, tout en expérimentant aux marges la levée des nombreuses inerties qui entourent la délégation du pouvoir au niveau local. ♦

AVANT-PROPOS



Aidez nous à améliorer l'Envol des Cigognes !

Depuis désormais un peu plus d'un an, la lettre aux adhérents a fait peau neuve et est devenue « l'Envol des Cigognes ». Cette parution a pour objectif de proposer aux adhérents et aux sympathisants du Grdr, une vision thématique des enjeux en lien avec le travail des équipes du Grdr.

Conscients que nous pouvons toujours faire mieux, nous avons besoin de votre avis pour l'améliorer et faire en sorte que cette publication réponde aux mieux à vos attentes.

Merci de répondre à ce questionnaire, jusqu'au 18 mars, [en cliquant sur ce lien](#) ! Promis, ca ne prend que 5 petites minutes, grand maximum !

(En cas de besoin, tous les numéros de l'Envol des Cigognes sont [archivés sur cette page internet](#))



Dans ce numéro, vous trouverez :

Après **l'éditorial** confié à notre directeur, ce numéro revient sur **le contexte de notre action**, avec notamment les projets du gouvernement français sur la migration (page 3). Une **fresque historique de la décentralisation** en France, au Sénégal, au Mali et en Mauritanie montre les trajectoires de ces politiques dans quatre pays (pages 4 et 5). Un article essaie ensuite **d'expliquer la décentralisation malienne à un citoyen français** (pages 6 et 7). Toujours au Mali, le témoignage d'Ibrahim Sarr donne **l'expérience vécue de maire d'une commune rurale** proche de la ville de Kayes (pages 8 à 10). Puis, **l'action du Grdr** en accompagnement de la décentralisation est présentée (pages 11 et 12). Suit le **portrait de Ginette Verbrugge**, militante du Grdr et ancienne élue régionale (pages 13). Enfin, nous approfondissons ce numéro avec la rubrique **Lu, vu et entendu** (page 14 et 15). Et pour conclure, réservez votre journée du samedi 23 juin pour la prochaine assemblée générale (page 16) !

LE CONTEXTE DE NOTRE ACTION

Michel Colin de Verdière, membre du conseil d'administration

Actualités au 16 février 2018

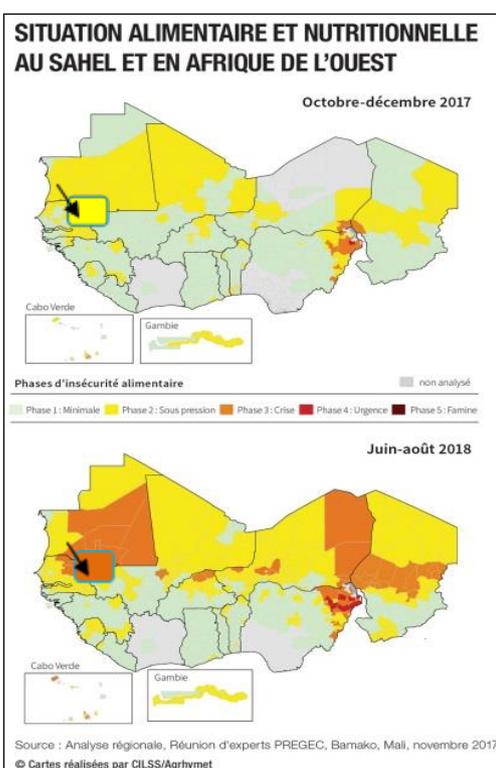
En France, une [circulaire](#) autorise l'examen de la situation administrative des migrants dans les centres d'hébergement d'urgence. Elle a provoqué la colère de nombreuses associations, qui y voient une remise en cause du « droit à l'accueil inconditionnel ». Un projet de [loi Asile et Immigration](#) devrait être présenté au Parlement au printemps. Si elle était adoptée en l'état, la loi entérinerait une vision binaire opposant réfugiés « légitimes » et migrants économiques « illégitimes ». C'est dans ce contexte que les [Etats Généraux des migrations](#) sont désormais lancés. Les mouvements régionaux se mettent en place, notamment dans les Hauts-de-France.

Au Mali, l'insécurité se développe dans le centre et le nord du pays avec, ce qui est nouveau, un recours aux attentats suicide. M. Soumeylou Boubèye Maïga, a été nommé premier ministre fin décembre 2017. Il a rapidement formé un nouveau gouvernement avec assez peu de changements. Le président Ibrahim Boubacar Keïta prépare ainsi l'élection présidentielle de 2018.

La Guinée-Bissau a également un nouveau Premier ministre. Le président a nommé Augusto Antonio Artur Da Silva. C'est le sixième Premier ministre de cette législature. Il a été investi le mercredi 31 janvier et chargé de former rapidement un gouvernement à base élargie. Ce gouvernement d'union aura pour mission d'organiser dans les 90 jours des élections législatives.

Au Sénégal, 13 jeunes bûcherons ont été assassinés dans la forêt des Bayottes (sud de Ziguinchor). Les causes sont encore mal déterminées, mais cet événement pourrait réactiver l'activité des groupes armés affiliés au mouvement rebelle du MFDC. La situation reste toujours en suspens pour une éventuelle **exploitation minière des dunes de Niafrang**, contre laquelle s'était mobilisée la société civile.

En Mauritanie, l'Assemblée Nationale a voté, le 8 janvier, la loi organique portant **création de 6 Conseils Régionaux**. Le Gorgol et le Guidimakha constitueront chacun une région administrative. Un **nouvel Ouguiya** a été mis en circulation. Le montant des anciens billets a été divisé par 10 (autrement dit les billets de 1000 anciens ouguiyas ont été remplacés par des billets de 100 ouguiyas).



La situation alimentaire est préoccupante au nord-est du Sénégal et dans l'est de la Mauritanie

Au Sénégal Oriental, des inquiétudes apparaissent sur la sécurité alimentaire, suite à une très faible pluviométrie pendant la période d'hivernage. Dans le département de Bakel, les récoltes en céréales ne sont pas bonnes. A Matam, le Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR) a même alerté sur un éventuel risque de famine.

En Mauritanie, les productions céréalières ont connu un déficit de l'ordre de 70%, par rapport à la campagne 2016-2017. Les productions fourragères restent très faibles, voire inexistantes, dans toute la région du Gorgol. Au Guidimakha, le nord de la région et l'est ont été particulièrement touchés par le déficit pluviométrique. La période de soudure sera précoce (2 ou 3 mois d'avance).

HISTOIRES DE LA DECENTRALISATION

Elisabeth Muller, Secrétaire du conseil d'administration, coordinatrice de la publication



Les pays africains où est actif le Grdr sont très marqués par l'héritage français, que ce soit au niveau de leurs constitutions (régimes largement présidentiels) ou au niveau de leur modèle d'administration des territoires. Cet article traite donc de l'histoire du « modèle » français et de trois de ses anciennes colonies. Il ne traite ni de l'Algérie et de la Tunisie (présence du Grdr trop récente), ni de la Guinée-Bissau (ancienne colonie portugaise et situation politique mouvante, même si la décentralisation est présente depuis de nombreuses années dans les déclarations officielles).

EN FRANCE

L'histoire de la décentralisation en France est marquée par de nombreuses lois qui ont progressivement installé les compétences des collectivités territoriales. Nous évoquerons simplement les grandes étapes de cette évolution.

18 ^{ème} siècle	Révolution Française	Prémices de la décentralisation (mouvement girondin)
1982	Les lois Defferre	Transposition du modèle communal aux départements et aux régions
1986		Election des conseils régionaux au suffrage universel direct
2015	La loi NOTRe	Montée en puissance des régions et des intercommunalités

AU SENEGAL

La décentralisation est un processus très mouvementé. Elle connaît des temps forts et des périodes difficiles. Les textes sont en général très ambitieux mais la réalité est plus complexe. Cette décentralisation fortement affirmée par la loi et dans le discours officiel rencontre beaucoup de difficultés.

19 ^{ème} siècle	Premières expériences de municipalisation pour les communes des grandes villes
1957	Un décret donne aux chefs de territoires le pouvoir de créer des communautés rurales
1972	Déconcentration des pouvoirs administratifs et techniques de l'administration territoriale et locale
1990	Retrait de la gestion des communautés rurales aux sous-préfets au profit des présidents de conseils ruraux
1996	Acte II : Erection de la région en collectivité locale et création des communes d'arrondissement dans les grandes villes. Transfert de nouvelles compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales.
2013	Acte III : Code général des collectivités locales Suppression des régions et création des départements Un des piliers du Plan Sénégal Emergent de Macky Sall

AU MALI

1955	Bamako, Kayes Mopti et Segou deviennent des communes de plein exercice
1960	Création des régions, des cercles, des arrondissements, des communes, des villages et des tribus ou factions
1968	Coup d'état qui entraîne la dissolution des organes locaux existants
1977	Création de nouvelles régions et nouveaux cercles
1990	Rébellion dans le Nord : l'accord de paix sauvegarde la forme unitaire de l'Etat, tout en donnant un statut particulier pour les régions du Nord
1991	Nouveau coup d'Etat
1992	Nouvelle constitution
1993	Acte I de la décentralisation : nouvelle organisation administrative et territoriale déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales.
2013	Seconde phase de la décentralisation : refonte de la loi portant code des collectivités territoriales
2015	Suite au conflit dans le Nord : Accords d'Alger; le nouveau code des collectivités territoriales prend en compte les spécificités du Nord. Les dix régions du Mali, avec un président puissant, sont dotées de très larges compétences. Des moyens financiers sont donnés aux régions

EN MAURITANIE

1960	Indépendance : organisation administrative fortement centralisée
1961	Mais la constitution pose le principe d'une division du territoire en communes
Années 80	Répondant aux exigences internationales de bonne gouvernance, les autorités mauritaniennes engagent une politique de décentralisation. Cependant, le pouvoir central peine à céder de sa mainmise sur des territoires.
1986	Création progressive de 207 communes urbaines et rurales
2001	9 communes à Nouakchott et sa communauté urbaine
2008	Coup d'état : la question de la décentralisation ne progresse pas
2011	Les communes doivent mettre en place des cadres de concertation communaux
2017	Référendum sur la décentralisation
2018	Loi organique : création de 6 régions administratives qui ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, culturel et scientifique. Le conseil régional est élu au suffrage universel direct

La décentralisation est un mouvement fait d'avancées, de ruptures et de reculs. Ce processus obéit à une évolution progressive mais difficile vers la démocratie locale.

Pays	Mali	Sénégal	Mauritanie
Population	18.9 millions d'habitants	15.7 millions d'habitants	3.8 millions d'habitants
Communes	703	557	216
Départements	49 puis 57 Cercles	45	0*
Régions	10	Supprimées depuis 2013	15**

*Il y a 53 Moughataas (Départements) en Mauritanie mais ils ne constituent pas un échelon décentralisé

** dont Nouakchott et Nouadhibou qui ont un statut particulier.

LES NOUVEAUX ENJEUX DE DECENTRALISATION EN FRANCE ET AU MALI : COMMENT COMPRENDRE LA DECENTRALISATION MALIENNE QUAND ON EST FRANÇAIS ?

Contribution de Denis Gournay, sous-préfet, ancien conseiller technique au Mali



Rencontre organisée le 2 décembre 2017 à l'Assemblée Nationale par le Grdr et la CEFOM (coordination des élus français d'origine malienne)

La décentralisation du Mali est une quête entamée lors de l'avènement de la démocratie en 1991. Le Mali a une histoire politique et administrative millénaire, riche et variée, mais de la fin du XIX^{ème} à la fin du XX^{ème} siècle il a connu trois régimes successifs centralisés : la colonisation française jusqu'en 1960, un pouvoir d'inspiration révolutionnaire à l'indépendance, le régime militaire de 1968 à 1991. Si le mot « décentralisation » a un sens c'est bien au Mali. Il s'agit de se défaire d'un héritage centraliste.

Pour regarder la décentralisation malienne avec des yeux de Français il faut commencer par évoquer ce qu'il y a de commun. Tout d'abord trois niveaux de collectivités : 700 communes, 49 cercles et prochainement davantage, 8 régions plus 2 en cours de création, et 1 District-capitale. La commune malienne moyenne est très vaste (de l'ordre de 150 fois la superficie d'une commune française) et peuplée (plus de 10 fois la population). Les communes rurales

peuvent être composées de plusieurs dizaines de villages distants.

Ce qui est plus immédiatement commun entre la France et le Mali ce sont les convictions politiques à la base de la décentralisation, telles qu'elles sont à peu près universellement admises. Le Mali voit d'abord la décentralisation comme un principe démocratique.

Confronté à une grave crise interne le Mali a lié la décentralisation et « l'Accord pour la Paix et la Réconciliation » de 2015. Au lieu d'attribuer un statut particulier à des régions en rébellion, il a préféré répondre par une réforme générale, valable pour tout le territoire national. L'Accord contient certes des projets de développement spécifiques au Nord. Mais son essence, exprimée dans un « volet institutionnel » inspiré de travaux antérieurs à la crise, est de combiner le retour à la paix au Nord avec la décongestion des pouvoirs publics dans tout le pays. La belle synergie ainsi envisagée entre ces deux objectifs demeure

l'espoir le plus sérieux. Elle connaît cependant nombre de difficultés qui ramènent au cœur du propos : on ne peut pas décentraliser le Mali comme on a décentralisé la France, l'Italie ou l'Espagne.

Depuis plusieurs années les deux grands services publics essentiels, l'Education et la Santé, sont déjà décentralisés, du moins dans les textes et dans les circuits financiers. Dans la réalité les élus locaux ont très peu de marges de décision. Le sujet actuel, notamment la régionalisation, porte plutôt sur les autres compétences que l'Etat envisage de transférer. Les textes maliens sont très voisins des textes français. Ainsi les deux lois adoptées en octobre 2017 sur la libre administration des collectivités et le code général des collectivités territoriales instaurent un contrôle de légalité des actes a posteriori comme en France depuis 1982. Mais la proximité apparente entre les institutions des deux pays ne doit pas tromper. Les réalités sont bien sûr différentes, en particulier en ce qui concerne le cœur de la décentralisation, à savoir les transferts des compétences.

Au Mali l'Education et la Santé, qui représentent l'essentiel des besoins et des actions, sont bel et bien décentralisées selon une organisation précise et exclusive comme on la pratique en France (à la commune l'enseignement primaire, à la collectivité « cercle » l'enseignement secondaire, à la région l'enseignement professionnel). Mais pour tous les autres domaines, l'hydraulique, la formation, l'agriculture, etc. la loi et les décrets attribuent des compétences identiques à la commune, au cercle, à la région, ce qui n'empêche pas l'Etat de continuer à s'en occuper. Bref la loi ne dit pas qui fait quoi. Après un siècle d'administration directe de l'Etat via ses « commandants » et ses ministères, le Mali a envie de

liberté pour ses collectivités. Il renonce à dire qui fait quoi, mais ce faisant il retarde la constitution de services publics solides. Aussi le Mali gagnerait à mieux spécifier les tâches qu'il confie à chaque niveau de collectivités. Il pourrait ainsi aller jusqu'au bout de sa logique de régionalisation, en accordant aux régions non seulement des responsabilités exercées par l'Etat mais aussi des domaines aujourd'hui émiettés entre communes et cercles. La question du financement des collectivités maliennes gagnerait à être approfondie. Elle est censée l'être, puisque le pays s'est engagé à ce qu'au terme d'une période de 5 ans 30 % des ressources publiques nationales soient attribuées aux collectivités locales. Cet objectif est énorme; la France n'en est qu'à 21 %, alors qu'en 30 ans elle a décentralisé d'importants services publics. Mais le Mali avance à son pas. Pour l'instant il le fait avec une approche souvent plus comptable que décentralisatrice. Et l'autonomie financière est encore lointaine.

La décentralisation malienne n'a pas le caractère d'un acte notarié qui scellerait un changement de propriétaire. Elle s'inscrit et doit s'inscrire encore davantage dans l'idée que le pays a besoin d'un renouveau radical de son action publique. C'est un chantier qui demande patience et constance, mais aussi pas mal d'explications et de partage, d'imagination et de décisions.

Même si comme souvent il y a loin du discours aux réalités, il appartient aux partenaires du Mali de l'aider à faire vivre cette ambition. Collectivités territoriales comme ONG françaises ont un rôle particulier à jouer aux côtés des coopérations internationales pour comprendre et expliquer les particularités de la décentralisation malienne et accompagner la gouvernance citoyenne des territoires...

LA DECENTRALISATION AU SERVICE DE LA CITOYENNETE

Présentation de l'interview d'Ibrahim Sarr (page suivante)

Par Seybane Diagana, membre du Conseil d'Administration



Dans le Bassin du Fleuve Sénégal, comme par exemple ici en Mauritanie, le Grdr organise régulièrement des formations pour permettre aux jeunes citoyens locaux de mieux comprendre le rôle de leur commune et de la décentralisation.

Dans la région du bassin du fleuve Sénégal, les interactions entre les territoires constituent un atout majeur pour faire de cet espace un tremplin pour la relance de la coopération décentralisée autour des projets structurants.

Les communes constituent une pièce centrale de la décentralisation, par leur proximité avec les populations. Dans leur fonctionnement, elles peuvent jouer le rôle de tampon entre le local et le national et aplanir certaines contradictions, sources d'instabilité qui peuvent exacerber des conflits comme on a pu le voir au Sénégal, en Casamance, au Nord Mali avec le mouvement islamiste et en Mauritanie en proie à une cohésion de façade entre ses composantes ethniques. Toutes choses qui peuvent davantage fragiliser l'Etat alors qu'il devrait être fort et juste en puisant sur les avantages des pouvoirs locaux qui pourraient alimenter la construction d'une citoyenneté forte.

Ibrahima Sarr, Maire entre 2009 et 2016, d'Hawa Dembaya, au Mali, (région de Kayes), qui a accepté de répondre à nos questions, s'interroge sur la double face de cette frontière artificielle qui est à la fois un « obstacle et une opportunité ». En effet, à l'intérieur des frontières comme à l'extérieur, l'identification du citoyen à l'Etat passe forcément par le respect des règles qui sacralisent le collectif et respectent le contrat entre gouvernants et gouvernés. Même si les missions

confiées ou transférées aux communes sont exaltantes, il n'en demeure pas moins que leur mise en œuvre se heurte à l'insuffisance des moyens qui limitent les ambitions des communes. Toutefois le fonctionnement de structure inter frontalière (réseau des maires du Bassin du Fleuve Sénégal) et la mobilisation des ressortissants autour des enjeux de la commune constituent des leviers de plaidoyer puissants.

En tout cas, la marche vers une décentralisation plus effective, est freinée par de nombreuses difficultés aussi bien structurelles qu'humaines. Cependant, le choix est fait et doit dans bien des cas épouser les aspirations légitimes des populations contribuant à instaurer une « gouvernance vertueuse ».

Il est important de recueillir les témoignages de ceux qui ont eu ou ont encore la charge de conduire au quotidien la gestion d'une commune. Nous remercions donc Ibrahim Sarr d'avoir répondu à nos questions.

Le réseau des Maires du Bassin du Fleuve Sénégal a été créé au mois de mai 2016 sous l'impulsion du maire de la commune de Bakel avec le soutien technique du Grdr et de l'OMVS. Son objectif est de favoriser la coopération entre les différentes communes de cette région transfrontalière notamment sur les questions de la gestion des ressources naturelles, de la sécurité et de la paix.

Cliquer ici [pour en savoir plus](#)

INTERVIEW D'IBRAHIM SARR

Ancien maire de la commune de Hawadembaya au Mali, cercle de Kayes au Mali, membre du conseil d'administration du Grdr

Par Seybane Diagana, membre du Conseil d'Administration



Pouvez-vous nous présenter votre commune ?

La commune de Hawadembaya est située dans le cercle de Kayes, Région de Kayes au Mali. Elle est constituée de dix villages Bangassy, Botèguèkourou, Fatola, Kaffa, Kéniou, Kounda, Lomba, Lontou, Mamoudouya et Médine comme chef lieu de la commune. Elle compte près de 8 000 habitants composés de Khassonkés, Peulhs, Bambara, Ouolofs, Somonoset, dont 52% sont des femmes. La commune est traversée par le fleuve Sénégal qui constitue à la fois, un obstacle naturel et une ressource aux potentialités immenses.

La principale activité économique des populations est l'agriculture hivernale qui occupe plus de 80% de la population, mais dont les produits ne parviennent guère à assurer les besoins alimentaires que pendant 6 mois sur 12. L'élevage et la pêche sont pratiqués de façon extensive et traditionnelle avec très peu de rentabilité économique. L'arboriculture fruitière n'est pratiquée qu'en bordure du fleuve.

La commune de Hawadembaya s'est aussi toujours révélée comme une cité riche de son passé historique et culturel qui fait d'elle une des localités les plus visitées de la région de Kayes, à travers son fort militaire de Médine et les chutes de Félou.

Au regard du niveau de décentralisation du Mali, quelle lecture, faites-vous de la place de votre commune ?

Hawadembaya, c'est une petite commune, mais elle est assez prestigieuse en raison de son caractère touristique et culturel. La commune a rayonné à travers la tenue régulière du Festival International Kayes Médine Tamba, mais aussi l'instauration depuis 2009, d'une démocratie participative comme modèle de gestion du pouvoir local. Ce fut aussi une commune qui a su mobiliser ses ressortissants en France autour de la réalisation des priorités de développement de son territoire. Il n'est pas exagéré de dire que la commune de Hawadembaya occupe une place particulière parmi les collectivités territoriales de la région.

Quelles sont les missions qui vous ont été assignées dans le cadre de vos compétences ?

Les compétences transférées aux communes au Mali concernent entre autres : l'éducation de base, la santé communautaire, l'hydraulique villageoise, l'aménagement du territoire, l'hygiène et l'assainissement, la police administrative et judiciaire, l'état civil...

Quelles appréciations faites-vous de ces missions ?

Ces missions étaient exercées par l'administration à travers ses démembrements (sous préfets, préfets, services techniques sectoriels de l'état (éducation, santé, hydraulique ...)). Dans le cadre de la décentralisation, ces compétences ont été transférées aux collectivités territoriales. Cependant durant la première décennie de sa mise en œuvre, ces compétences ont été exercées par les collectivités territoriales sans qu'il y ait de transferts concomitants des ressources. Vous imaginez toutes les difficultés de ces jeunes collectivités pour remplir leur mission dans ce contexte. Malgré tout, grâce à l'ANICT l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), nous avons assisté à la réalisation de plus d'infrastructures publiques durant cette période (2009-2016) qu'en plus de 30 ans d'indépendance.

Dans votre gestion au quotidien, quelles étaient vos principales préoccupations ? Vos priorités ?

Mes priorités étaient de rapprocher le centre de santé à 60% des populations qui n'en usaient pas de façon efficiente, doter trois villages en infrastructures d'éducation (salle de classes équipées et fonctionnelles), doter 7 villages en énergie électrique.

Avez-vous bénéficié d'un soutien quelconque pour faire aboutir vos objectifs ?

Pour la réalisation de ces objectifs nous avons pu bénéficier de l'Appui de l'Association des ressortissants de la commune en France pour les salles de classes et de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) pour la construction du centre de santé de Lomba sur la rive droite du fleuve.

Pensez vous qu'il y a des choses à améliorer pour un bon fonctionnement de votre commune ?

Oui très certainement, il y a beaucoup d'efforts à faire dans le cadre de la mobilisation des ressources fiscales de la commune. En plus de l'incivisme de la population, la commune a d'énormes difficultés à mobiliser la contrepartie que l'Etat est censé lui verser au titre des exonérations accordées à l'OMVS pour l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Félou.

La collaboration et la participation des populations sont elles acquises pour le fonctionnement de votre commune ?

Si on considère que la mobilisation des ressources fiscales est la condition première pour fonctionner et réaliser des projets, on peut dire à ce niveau que la collaboration des populations n'a pas été à hauteur de souhaits. Le salut à ce niveau est venu des partenaires techniques et financiers mobilisés pour les besoins de projets.

Quelles réalisations constituent pour vous et vos populations une fierté ?

Ce sont la réalisation du système d'adduction d'eau des villages de Médine, Kaffa et Kounda, du centre de santé de Lomba, des écoles de Kéniou, Kounda et Séroumé, du siège de la Mairie de Hawadembaya à Médine et l'équipement d'un terrain de foot à Bangassy.

Quelle est la nature de vos rapports avec les communes avec lesquelles vous partagez le Bassin du Fleuve Sénégal (BFS) ?

Notre commune est membre fondateur du réseau des Maires du BFS qui a été mis en place en 2016 avec l'accompagnement technique du Grdr à Bakel. Ce réseau est un véritable outil d'intégration et de dialogue autour des enjeux communs touchant le BFS.

Cependant, le réseau a tout intérêt à s'autonomiser dans son fonctionnement pour ne pas être lié à l'OMVS auprès duquel il est censé revendiquer des actions de développement.

Selon votre expérience, quelle est la place de la bonne gouvernance dans votre gestion ?

La bonne gouvernance, la redevabilité et la transparence constituent pour moi les clés de réussite d'une gestion locale du pouvoir. Une bonne gouvernance fait appel aussi à la mise en place des outils de suivi et de contrôle interne que la collectivité doit s'imposer.

En quoi auriez-vous le sentiment d'avoir réalisé un bon bilan ?

Je ne regrette absolument rien de mon mandat au regard de mon bilan dont je suis absolument fier. Cependant, je ne pense pas que cela soit l'avis des populations, pour la simple raison que je n'ai pu renouveler mon mandat.

Des regrets vous en avez eus, lesquels ?

Je regrette de n'avoir pu mobiliser à hauteur de souhait, les ressources fiscales de la commune.

Quelle vision partagez-vous avec vos autres collègues ?

Je rêve d'une organisation des Maires du BFS suffisamment forte pour imposer à l'OMVS un espace de concertation formalisé et doté de pouvoirs (ressources propres et d'organes exécutifs) lui permettant de peser dans les choix d'aménagements et leur répartition dans l'espace BFS.

LE GRDR ET LA DECENTRALISATION

Par Arezki Harkouk, adhérent du Grdr, directeur exécutif



Même lorsque les Etats ne sont pas en mesure de mettre en place des collectivités territoriales, le Grdr, à travers des actions locales, comme ici à Canchungo en Guinée-Bissau, contribue à une forme de concertation et d'organisation des populations -©Jeff Russel

La fin des années 90, a été marquée par l'arrivée d'un grand nombre de leaders associatifs et coopératifs à la tête des communes et communautés rurales de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (dont certains migrants de retour). Pour le Grdr, c'était la preuve que les politiques de décentralisation offraient un cadre idéal de dialogue et de concertation entre les citoyens, les élus locaux et les pouvoirs publics pour lutter efficacement contre la pauvreté. Ceci était la priorité affichée par les Etats et leurs partenaires dans ce qu'on a appelé « politiques de luttes contre la pauvreté », avec les outils et sigles qui les ont accompagnées (CSLP, DSRP etc.).

Encourager le dialogue entre le mouvement associatif local et les collectivités territoriales

Cette conviction n'était pas forcément partagée par les organisations de base (unions de coopératives, associations villageoises...) ni même par les associations de migrants qui se méfiaient des élus et de la politique. Le Grdr a alors entrepris d'ouvrir le débat, avec ses partenaires, sur l'avenir de l'appui au mouvement coopératif et associatif de base. Une question sensible a été le nécessaire (re)positionnement des associations de migrants face à une maîtrise d'ouvrage communale voulue par les autorités. De là est né en 2001 le Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local, le PAIDEL, qui a structuré l'action du Grdr pendant bientôt deux décennies. Cette action intégrait, en plus des organisations à la base, les collectivités locales et les élus comme des bénéficiaires potentiels.

Adapter les mouvements associatifs de migrants à la décentralisation des pays d'origine

Dans le même temps, en France le Grdr apportait un appui conséquent (programmes PIMDERO et plus tard EDUCODEV) pour que les mouvements associatifs de migrants engagés en faveur du développement de leur village d'origine changent d'échelle et se réunissent à l'échelle communale. En effet les compétences de base (eau, éducation, santé) étant désormais transférées aux communes, les migrants doivent se coordonner pour trouver un rôle au-delà du seul transfert de fonds pour ces infrastructures. Construire la confiance fut long, mais aujourd'hui nous pouvons être satisfaits de la qualité du dialogue et des actions portées conjointement par les collectivités locales, les organisations de la société civile, et la diaspora.

D'ailleurs, cette dernière revendique désormais sa « double place » à la fois dans le développement local communal, mais aussi régional au côté des élus en France et des pays d'origine. En effet, ces associations communales de migrants en France se sont désormais regroupées en fédérations à l'échelle régionale (CADERKAF pour la région de Kayes, FADERMA pour la région de Bakel/Matam, et RAME en Mauritanie pour le Gorgol et le Guidimakha). Elles sont ainsi à l'origine et partie prenantes de plusieurs coopérations décentralisées entre collectivités du Bassin du Fleuve Sénégal et de France.

Influencer les politiques publiques en Afrique de l'Ouest

L'autre grande réussite de l'action du Grdr est d'être parvenu à contribuer efficacement aux politiques de décentralisation des pays de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Il a accompagné les premiers regroupements intercommunaux (Mali, Mauritanie), l'inscription des agents de développement local (ADL) et les cadres de concertation communale dans la loi de décentralisation (Mauritanie) et bientôt l'intégration des dynamiques migration & développement dans les plans de développement communaux (Mali, Sénégal).

Enfin, la qualité des relations partenariales qu'entretient le Grdr avec plus de 80 collectivités locales (communes, cercles, départements, moughataas, régions...), les ministères de tutelle et leurs services déconcentrés (agences régionales de développement, directions des collectivités territoriales... dénote l'importance que nos équipes accordent à la décentralisation.

Pour le Grdr la décentralisation est ainsi une politique publique directement au service des citoyens dans une démarche appelée « Gouvernance Citoyenne des territoires ».



Les chefs d'un village Soninké de la commune de Moussala, au Mali (région de Kayes), discutent avec le Grdr d'un projet d'accès à l'eau potable en 2010. ©Jeff Russel

ILS FONT LE GRDR

Entretien avec Ginette Verbrugge, adhérente et membre du COS des Hauts-de-France

Par Mathilde Chassot, membre du Bureau du Grdr, Trésorière

Vice-Présidente déléguée à la coopération décentralisée et à la citoyenneté de la Région Nord Pas-de Calais (1998 – 2011) et conseillère déléguée à la solidarité internationale de la ville de Lille (2001 - 2007), aujourd'hui Présidente de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), Ginette Verbrugge partage avec nous son expérience en matière de décentralisation.



La coopération décentralisée telle que pratiquée par la Région pendant ces deux mandats, a permis une coopération de territoires à territoires ; quel bilan et enseignements en tirer ?

En dépassant les relations de « jumelages » et l'instauration de coopérations de territoires à territoires, il a fallu s'adapter à de nouvelles façons de travailler, à de nouveaux types d'échanges entre partenaires ; cela a pu en perturber certains, même au sein de l'institution !

Avec la mise en place de la décentralisation en Afrique, un dialogue s'est instauré entre élus africains et français. La coopération décentralisée a permis de révéler des élus avec une vision du développement de leur territoire. Il ne s'agissait plus de venir avec des projets imaginés au Nord mais d'être à l'écoute des collectivités partenaires et de leurs attentes et d'y répondre en fonction de nos propres capacités et compétences.

Cette dynamique a permis aussi de qualifier les projets, les opérateurs ainsi que de réaliser un travail important avec les associations de migrants pour dépasser les logiques de villages et s'inscrire dans une nouvelle organisation territoriale.

Je garde une grande admiration pour les élus que j'ai rencontrés pendant ces années, qui œuvrent au développement local avec tellement moins de moyens que nous pouvons en avoir ici. Imaginer le développement d'un territoire c'est lourd mais si enthousiasmant !

Quel regard portez-vous sur l'évolution des Régions et de leur rôle en matière de développement des territoires ?

Mes deux mandats à la Région ont été passionnants, riches d'expérimentations et d'innovation. Pendant cette période, plus faste financièrement, les régions en France ont eu la possibilité de porter des politiques d'initiatives régionales, elles ont eu la capacité d'innover et nous l'avons fait en matière de coopération

décentralisée mais aussi de citoyenneté, d'économie solidaire...

Aujourd'hui, les Régions se recentrent sur leurs compétences obligatoires, elles ne portent plus autant ce rôle d'accompagnement des territoires. Le désengagement en matière de coopération internationale me questionne alors qu'elle participe à un monde ouvert et solidaire. Je ne comprends pas que la France n'assume pas son devoir de solidarité internationale, elle en a les moyens, c'est une question de responsabilité.

Aujourd'hui, en tant que Présidente de la MRES, un réseau régional de plus de cent associations, comment perçois-tu la mobilisation de la société civile ?

Aujourd'hui, contrairement à ce qui peut être dit, je trouve que l'engagement des jeunes générations est fort. Je suis surprise par leur capacité à s'organiser en collectif, à être dans le faire et à vivre leurs convictions dans leur mode de vie. Comme l'a montré le film « [Demain](#) », cela produit des initiatives concrètes, du lien entre les gens, des richesses. C'est une mobilisation moins idéologique que celle de ma génération, moins dogmatique mais tout aussi forte et multiforme. Je suis très optimiste sur la capacité de la société civile à se mobiliser mais plus pessimiste sur le soutien de l'Etat pour accompagner ces initiatives.

Pour finir, peux-tu nous en dire plus sur ce qui a motivé ton engagement au sein du Grdr ?

J'ai été sollicité en 2011, à la fin de mon mandat régional, par Michel Colin de Verdière – sur recommandation d'Emmanuel Cuffini - qui m'a proposé de rejoindre le COS des Hauts-de-France. Je connaissais le Grdr et son action notamment au Mali comme partenaire de la coopération décentralisée. J'ai accepté également parce que je suis convaincue par les projets portés par notre association sur la thématique si sensible des migrations et aussi par sa manière de faire en inscrivant son action dans la durée auprès des territoires partenaires. En tant que membre du COS, j'apprécie de venir en soutien de l'équipe salariée, d'être une aide à la décision et d'échanger sur le fond des projets.

LU, VU ET ENTENDU

Par Mathilde CHASSOT, membre du conseil d'administration

A LIRE



Reconstruire l'Afrique. Vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales

Ousmane Sy, 2009

Dans cet ouvrage à la plume vive, sans appel, nourrie d'expériences personnelles, Ousmane Sy, le pilier de la décentralisation malienne, construit de véritables alternatives : une décentralisation authentique, une réforme radicale de l'Etat, une intégration régionale construite par les peuples, la refondation de l'aide internationale.

<http://www.eclm.fr/ouvrage-339.html>

La décentralisation et le développement local en Mauritanie

Points de vue d'acteurs nationaux (universitaires, administrateurs et élus), actes d'un colloque de décembre 2014.

http://www.kas.de/wf/doc/kas_14660-1442-1-30.pdf?141210134431

La décentralisation, une opportunité pour améliorer le développement et la gouvernance locale, exemple de communes au Cameroun.

Groupe Initiative, Traverses n°25, 2006

<https://groupe-initiatives.org/La-decentralisation-une-opportunit%C3%A9-pour-am%C3%A9liorer-le-d%C3%A9veloppement-et-la>

La coopération décentralisée, légitimer un espace public local au Sud et à l'Est.

Bernard HUSSON, Traverses n°7, juillet 2000

Quel rôle pour la coopération décentralisée dans un contexte de décentralisation au Sud et à l'Est et d'émergence d'un espace public local ? Cette publication permet d'élargir la réflexion en dehors de notre champ d'action de l'Afrique de l'ouest.

https://groupe-initiatives.org/IMG/pdf/traverse_7.pdf

DYNAMIQUES DE CO-DEVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL : CENTRES ET PÉRIPHÉRIES ?



Dynamiques de co-développement local en Afrique de l'Ouest – Le bassin du Fleuve Sénégal, Centres et périphéries

Grdr 2014

Les processus de décentralisation qui depuis plus de quinze ans offrent des opportunités en matière de mutualisation des savoirs, de partage pouvoir et de coopérations entre territoires transfrontaliers et transnationaux mais surtout en termes de mobilisation des forces vives d'un territoire pour porter un projet de développement territorial.

S'INFORMER - SE FORMER EN LIGNE

Des sites à visiter pour en savoir plus sur la décentralisation et trouver d'autres publications sur le rôle des collectivités, la coopération décentralisée, ...



L'UNADEL (Union Nationale des Acteurs et Structures de Développement Local) est le centre de ressources de référence sur la décentralisation en France

<http://unadel.org/veille-legislative-et-propositions/>



Le **CIEDEL** (Centre International d'Etudes pour le Développement Local) est un centre de formation, partenaire du Grdr au sein du **Groupe Initiatives**. Il offre de nombreuses ressources sur le sujet.

<http://www.ciedel.org/ressources/>



CUF (Cités Unies France) regroupe les collectivités territoriales françaises engagées dans des actions de coopération décentralisée. Les productions de ce collectif sont accessibles en ligne.

<http://www.cites-unies-france.org/-La-collection-reflexion->

Le portail de l'Etat au service des collectivités rassemble les principaux textes de référence en France

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/decentralisation>

A VOIR

DOCUMENTAIRE "TERRITOIRE EN DEVENIR" REALISE PAR LE GRDR A LA FIN DU PROGRAMME PAIDEL (BASSIN DU FLEUVE SENEGAL)

<https://www.youtube.com/watch?v=mESMUFP28>



MIGRATIONS, DÉCENTRALISATION ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE – Brice Arsène Mankou

Une présentation vidéo du livre Migrations, décentralisation et coopération décentralisée par son auteur, Brice Arsène Mankou, enseignant et chercheur au CLERSE (Centre Lillois d'Etudes et de Recherches sociologiques et économiques).

<https://www.youtube.com/watch?v=guRndsPV6L4>



A vos agendas !

ASSEMBLEE GENERALE DU GRDR LE SAMEDI 23 JUIN 2018



L'assemblée générale annuelle du Grdr aura lieu le 23 juin prochain à Paris!

Réservez votre journée pour venir échanger avec toute l'équipe sur un sujet d'actualité qui sera très bientôt fixé. On vous communiquera dès que possible le programme et toutes les informations nécessaires, mais on espère que d'ores et déjà que vous viendrez nombreux !

